

Département
du
Puy-de-Dôme

COMMUNE D'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du mercredi 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier CARDENOUX.

Présents : 9

Sont présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Catherine AUGUIN, Denis CHAUVET, Danielle HUGUET, Laurent MARION, Véronique PISSAVY

Votants : 10

Représentée : Méloé TRONCHE-FAUCHER (pouvoir à Catherine AUGUIN)

Absent : Gérard VERDIER

Secrétaire de séance : Danielle HUGUET

Objet : VOTE DU BP 2023 COMMUNE (DEL 2023 37)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la commune 2023 et l'invite à se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de la commune 2023 qui s'équilibre comme suit :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 464 909 €
- dépenses et recettes d'investissement : 609 472 €

En dehors des dépenses votées en « restes à réaliser » qui s'élèvent à la somme de 195 045 €, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

➤ Rénovation de l'éclairage public en LED	22 000.00 €
➤ Remplacement des portes de la mairie-école	87 360.00 €
➤ Travaux Eglise	66 871.00 €
➤ Travaux de grosses réparations au gîte des Rivaux	28 000.00 €
➤ Eclairage public au Contain	1 200.00 €
➤ Réparation de la passerelle de la Croix du Pont Marquis	14 484.00 €
➤ Borne forain place de la Fontaine	4 000.00 €

Objet : VOTE DU BP EAU 2023 (DEL 2023 38)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'eau 2023 et l'invite à se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de l'eau 2023 qui s'équilibre comme suit :

- dépenses et recettes d'exploitation : 96 006 €
- dépenses et recettes d'investissement : 256 778 €

Ces travaux d'investissement correspondent à des travaux de grosses réparations et à des travaux de résorption de fuites sur le réseau. Les travaux de résorption bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau « Adour Garonne » jusqu'à 50 % ainsi que d'une subvention de la part du Conseil départemental du PDD de 40 %.

Objet : VOTE DU BP ASSAINISSEMENT 2023 (DEL 2023 39)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'assainissement 2023 et l'invite à se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de l'assainissement 2023 qui s'équilibre comme suit :

- dépenses et recettes d'exploitation : 40 813 €
- dépenses et recettes d'investissement : 64 685 €

Objet : VOTE DU BP LOTISSEMENT 2023 (DEL 2023 40)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif du lotissement du Pré de Gendre 2023 et l'invite à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif du lotissement du Pré de Gendre 2023 qui s'équilibre comme suit :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 39 692 €
- dépenses et recettes d'investissement : 74 774 €

Objet VOTE DU TAUX DES TAXES 2023 (DEL 2023 41)

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou l'augmentation des taux des taxes et lui fait part de la proposition de la CFB (Commission des Finances et du Budget) réunie en mairie le 30 mars dernier qui suggère un maintien des taux.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission susvisée et vote les taux pour 2023 comme suit :

TAXES	TAUX (%)	PRODUIT (€)
Foncière (bâti)	39.45	191 688
Foncière (non bâti)	27.88	63 817
Taxe d'Habitation	15.73	52 973

Objet : M 57 VIREMENTS CHAPITRE A CHAPITRE (DEL 2023 42)

La M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En nomenclature M14, ce type de virement nécessitait systématiquement le vote d'une décision modificative.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DEL 2023 43)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2023 et fait part des propositions de la Commission des Finances et du Budget réunie en date du 30 mars dernier.

Le Conseil municipal, ayant ouï et après délibération, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions comme suit :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>Montant alloué en 2023</u>
OCCE	800
LES AMIS D'EGLISENEUVE	360
SOCIÉTÉ DE CHASSE LA MONTAGNARDE	500
LA FARANDOLE DU TEMPS (Hôpital de Condat)	160
COMITÉ DES FÊTES	1 500
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG	90
CLUB DE L'AMITIÉ	450
ACIER	80
LE BOUCHON ET LE BURON	200
COLLÈGE DE BESSE	200
LA MÉMOIRE DES MARCHANDS DE TOILE	
LES PETITES CANAILLES	300
GODIV'ART	100

- **DIT** que des subventions ponctuelles pourront être votées ultérieurement lors de manifestations supplémentaires organisées par les associations susvisées.

Objet : SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT (DEL 2023 44)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT pour un montant de 4 374.00 €.

Objet : SUBVENTION DU BUDGET EAU AU BUDGET COMMUNAL POUR PARTICIPATION A LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL. (DEL 2023 45)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que la somme de 11 484 € sera versée par le budget de l'eau au budget principal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont votés et inscrits au budget primitif 2023 de l'eau : compte 6218 « autres personnels extérieurs » du chapitre 012 « charges du personnel ».

Objet : PRIX DU MÈTRE CUBE EAU ET ASSAINISSEMENT (DEL 2023 46)

Le tarif concernant le prix du mètre cube pour l'assainissement n'ayant pas été révisé depuis 2014, il est décidé à l'unanimité, d'augmenter ce dernier de 0.10 € ce qui porte son prix à 1.20 € le mètre cube. Cette tarification entrera en vigueur lors de la facturation 2023.

A l'unanimité, le prix du mètre cube pour l'eau est maintenu à 1.15 €.

Objet : CRÉATION DE POSTE (DEL 2023 47)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il convient de prolonger la création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de six mois à raison de 30 heures hebdomadaires rémunéré sur la base du 1^{er} échelon.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création du poste ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à recruter.

Objet : ASTREINTES HIVERNALES 2022-2023 (DEL 2023 48)

Monsieur le Maire fait état des astreintes assurées durant la période hivernale 2022-2023 par Messieurs Jacques MAZEYRAT et Anthony MAZEYRAT pour assurer le déneigement des voies communales.

Le Conseil municipal, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité :

Vu le décret 2015-415 du 14-04-2015 et les arrêtés ministériels du 14-04-2015 ;

- **DÉCIDE** de payer la somme de :
 - 232.40 € pour les deux astreintes assurées par Jacques MAZEYRAT (116.20 € x 2 = 232.40 €).
 - 269.80 € pour les trois astreintes assurées par Anthony MAZEYRAT :
 - 116.20 € x 2 = 232.40 €
 - 37.40 €
- **DIT** que ces dernières feront partie intégrante de la prochaine rémunération.

Objet : DEVIS SIOULE SANCY INCENDIE POUR REMISE EN ÉTAT DU PARC EXTINCTEURS (DEL 2023 49)

Monsieur le Maire informe que suite au passage de l'entreprise SIOULE SANCY INCENDIE pour la vérification annuelle des extincteurs, un devis de remise en état du parc nous a été adressé pour la somme TTC de 1 127.70 €.

Après délibération et à l'unanimité, il est décidé de :

- **DONNER** un avis favorable à la proposition susvisée,
- **MANDATER** Monsieur le Maire pour signer le devis.

Objet : APPARTEMENTS ANCIEN FOYER LOGEMENT (DEL 2023 50)

Dans le cadre de la création d'appartements locatifs au premier étage de l'ancien foyer logement, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de statuer sur la proposition dressée par le cabinet d'architecture « ATELIER PAPON ARCHITECTURE ».

Après avoir pris connaissance de la proposition, les élus, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** d'arrêter leur choix sur la création de deux studios et de deux appartements de types T2 et T3.
- **MANDATENT** Monsieur le Maire pour en informer le cabinet d'architecture susnommé.

Objet : TERRITOIRE D'ÉNERGIE - IMPLANTATION D'UNE BORNE FORAIN PLACE DE LA FONTAINE (DEL 2023 51)

Sur proposition de Monsieur le Maire :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'estimation des dépenses dressée par le Territoire d'Énergie du PDD concernant l'implantation d'un coffret prises place de la Fontaine pour un montant de 4 300.00 € H. T.

Cette opération étant subventionnée par l'établissement précité à hauteur de 50 %, le Conseil, à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de financement fixant la participation communale à la somme de 2 150.00 €.

Objet : INFORMATIONS DIVERSES :

- **Ligue contre le cancer** : Catherine AUGUIN se porte volontaire pour être le « référent » communal auprès de la ligue contre le cancer dans le cadre d'OCTOBRE ROSE 2023.
- **Fleurissement** : Catherine AUGUIN, Eliane GOY et Danielle HUGUET se portent volontaires pour veiller au fleurissement du bourg. Des plantes vivaces plus résistantes sont proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance, **Danielle HUGUET**

Le Maire, **Didier CARDENOUX**